

ÉPIGRAPHIE CELTIQUE

NOTRE PREMIER DOCUMENT NATIONAL

La Solution d'un Problème Historique

ORIGINE & TRADUCTION

DE

L'INSCRIPTION CELTIQUE

d'Alise-Sainte-Reine

PAR

AMÉDÉE BERETTA

INSPECTEUR DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE DE LA DROME



LYON

LIBRAIRIE HENRI GEORG — Passage de l'Hôtel-Dieu

—
1904

I

Quelques mots sur les Inscriptions Celto-Grecques ou Celtiques

Le Dictionnaire archéologique de la Gaule (Imprimerie Nationale, Paris, 1872), a catalogué environ vingt inscriptions réputées celtiques, découvertes sur le vieux sol gaulois et partagées en deux groupes :

1^{er} Groupe : Inscriptions celto-grecques ;

2^e Groupe : Inscriptions simplement celtiques.

Ces documents épigraphiques possèdent-ils réellement le caractère ethnique que lui confèrent les archéologues et les celtisants ?

Nous avons le droit d'émettre quelques doutes.

Arrêtés par la forme barbare d'une orthographe ignorée, irrités par les apparences d'une langue qu'ils affirmaient ne pas connaître, soumis à une doctrine basée sur la tradition, les commentateurs n'ont pas hésité à conclure que ces inscriptions, dressées comme des énigmes en face de leur sagacité, se rattachaient à l'idiome celtique.

Habités aux séductions de la langue harmonieuse que nous offre le champ des inscriptions romaines classiques, les philologues ont laissé de côté ou effleuré par de vains essais d'interprétation, un idiome qu'ils jugeaient rebelle à l'expression de souvenirs historiques, idiome que, *de visu*, ils créaient celtique ou celto-grec.

Lancés à la poursuite d'une œuvre de reconstitution, les archéologues ont souscrit à cette conclusion toute de façade, basée sur des assonances, mais dépourvue d'autorité.

Or, à la clarté d'un examen développé dans notre Fascicule II, appliqué à l'inscription découverte à Nîmes en 1742, classée sous le numéro UN dans le Dictionnaire archéologique de la Gaule (Section de l'épigraphie celtique) et réputée celto-grecque, nous avons abouti à une conclusion opposée.

D'après les interprétations qui ont été tentées; avec plus ou moins de succès, par divers celtisants, le texte présente — selon les uns — une série de noms géographiques, où figurent Nîmes, Gardie, Vogès, Uchau.

Selon d'autres, il s'agirait d'une dédicace *aux déesses mères* de Nîmes et d'un monument votif.

Nous avons réussi à démontrer que cette inscription, figurant sous le numéro UN parmi *les documents celtiques* catalogués, est *purement latine*; dans son texte il n'y a pas trace de celtique; à la rigueur on peut rattacher au grec deux substantifs latins empruntés à l'idiome hellénique.

Cette inscription, dont la traduction ne laisse prise à aucun doute, nous explique « qu'un fastueux Nimois, du nom de Garta, a fait un don de cent « sayons de laine et de mille mesures de bonnes souches ou de sarments ».

La série de noms géographiques, ou le monument élevé aux Déesses Nimoises, ne sont que pures fictions.

* * *

La deuxième inscription celto-grecque, découverte également à Nîmes en 1876, près du *Castellum divisiorium* de l'ancien aqueduc romain, est gravée sur une stèle, en pierre de Lens (Gard) et sur deux faces adjacentes. Les caractères grecs sont d'un *archaïsme prononcé* et la forme particulière du *Sigma* en carré permet de croire que cette inscription celtique est LA PLUS ANCIENNE CONNUE.

Devant une affirmation aussi solide, le devoir de l'analyste l'invite à s'incliner, puis à vénérer un texte celtique d'une si haute antiquité, car aussitôt les interpréteurs nous apprennent « que Cassitalus Versicnus a offert sur « l'ordre de Cantena *neuf colonnes ou présents* ».

Mais sous le texte décomposé, la fonction de chaque mot analysée détruit — sans retour — et cette affirmation et cette interprétation ; cette inscription celtique, la plus *ancienne connue*, nous apparaît nettement *latine* ; là encore l'idiome de nos pères qui ne nous ont rien légué dans cet ordre de documents épigraphiques, est absent ; du grec, même vêtu à la mode latine, pas de trace ; de plus, l'inscription nous indique « qu'un certain Oversicnos a fait don à des « pêcheurs de cent (*centena*) petits lingots (*talos*) de lamelle de métal « (*lami (n) æ*) à l'usage de la pêche au filet (*de cassi*) ou à la perche (*bratove*).

Pareille mésaventure est échue à une troisième inscription celto-grecque, découverte à Malaucène (Vaucluse), près de la source célèbre connue sous le nom de *Groseau* ; c'est, affirment les paléographes, une dédicace épigraphique celto-grecque, gravée sur un cippe classé sous la désignation « d'*Autel au « dieu-fontaine Graselus* ».

Le moulage de l'inscription, possédé par le musée Calvet, d'Avignon, a été lu et traduit par un commentateur autorisé ; lecture et traduction sont exprimées ainsi : « *lus fils de... a dédié avec contentement (cet autel) à Graselus* ».

Là encore, ni l'idiome celte, ni l'hellénique n'accusent leur fonction ; cette inscription, composée de sept vocables latins, nous révèle « qu'un édit d'utilité « publique avait fixé à cent arpents (*acra centena*), la zone de protection de la « source dans son parcours, soit à découvert (*celove*), soit en terrain protégé « (*ratove*) jusqu'au canal d'amenée (*canali*) ».

Le commentateur *autorisé* a taillé dans les deux mots latins — *acra celo* —

arpents à découvert — la personnalité du dieu gaulois Graselus, incorporé, depuis ce jour, dans la phalange des divinités protectrices des sources.

Par une contemporanéité fortuite, à l'époque où le Bulletin d'archéologie de la Drôme (année 1901, janvier, 130^e livraison) insérait notre mémoire sur l'origine et la traduction de l'inscription celto-grecque de Malaucène, M. Vachez, Secrétaire général de l'Académie de Lyon, publiait une monographie d'un vif intérêt « sur l'inscription antique de Chagnon (ancien pays de Jarès) ⁽¹⁾ corroborant notre interprétation de l'inscription de Malaucène sur les canaux des sources ou fontaines.

*
*
*

La fortune advenue à une *quatrième* inscription celto-grecque n'est pas plus heureuse ; cette inscription votive, gravée en lettres grecques cursives sur une petite dalle de pierre blanche à peu près carrée, provient de Vaison (Vaucluse) ; elle figure aujourd'hui au musée d'Avignon.

Les traducteurs pensent qu'un certain « Sagomaros, fils de Villoneos, *magistrat nîmois*, a érigé ce temple à Belisème ».

Segomar ne se montra pas aussi fastueux ; il nous raconte dans un langage latin mutilé et incomplet — avec une structure de phrase incorrecte — qu'il a offert « à son ami Belek — *Belec amico* — une petite étable — *ovillone* — où « il peut loger en toute sécurité — *sine metu*, sans crainte — huit bergers loués « à gages et à l'année — *octo ovitio (ni) bus, nam (l) aucatis* » ; il apparaît même un vocable grec — *horos* — année — employé au génitif — *horou*.

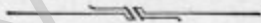
Quittons-là notre étude sur l'authenticité des inscriptions celto-grecques.

Le deuxième groupe, formé des seuls documents épigraphiques réputés celtiques, n'a pas tardé à attirer nos investigations ; nous avons eu la joie d'y

(1) Lyon. — L. Brun, 1900. Br. grand in-8°, 42 p.

cueillir un document d'une si haute valeur historique qu'il mérite d'être rangé à la première place parmi nos documents nationaux ; on peut le considérer comme le premier feuillet de notre histoire, feuillet d'autant précieux qu'il évoque le suprême effort de glorieux vaincus, avant leur irrémédiable défaite.

En faisant revivre une page de notre histoire, en traduisant des inscriptions, jusqu'ici mystérieuses, nous n'avons qu'un but : ressusciter le passé, ajouter au patrimoine national des richesses ignorées, éclairer des documents obscurs ou muets et mobiliser, à l'aide de ces vestiges, de nouveaux éléments historiques, destinés à servir à notre instruction.



II

*Inscription Celtique découverte à Alise-Sainte-Reine
(Côte-d'Or), en 1839*

La plus importante par l'étendue de son texte, par son bon état de conservation, parmi le groupe des inscriptions celtiques (?), est le document épigraphique trouvé dans les ruines d'Alise-Sainte-Reine (Côte-d'Or), en 1839, bourg bâti sur le versant occidental du mont Auxois, canton de Flavigny-sur-Ozeran, dans la Côte-d'Or, à 12 kilomètres de Semur.

L'inscription est cataloguée sous le numéro 7 dans la section des inscriptions celtiques, recueillies par le Dictionnaire archéologique de la Gaule ; elle est décrite ainsi : « Cartouche avec moulures et queues d'aronde, trouvé « sur le plateau d'Alise, porté d'abord au musée de Dijon et rapporté finalement « à son lieu d'origine dans le petit musée qui y a été construit sur des fonds « donnés par Napoléon III. La lecture de ce précieux document est certaine « ainsi qu'il suit :



MARTIALIS.
DANNOTALI IEVRV.
VCVETE.
SOSINCE LICNON
ET IC GOBEDBI.
DVG NONTIO.
VC VETIN.
IN ALISIA.

soit :

MARTIALIS. DANNOTALI IEURU.
VCVETE. SOSINCE LIC NON.
ET IC GOBEDBI. DUG. NONTIO.
VCVETIN. IN ALISIA.

Aucun commentaire, aucun essai d'interprétation, n'accompagnent cette brève description ; le mystère qui entoure ce texte énigmatique est resté inviolé.

« Malgré l'état entier et parfaitement lisible de ces lignes, PERSONNE JUSQU'À « PRÉSENT n'a pu les *comprendre* », écrit G. Ducoudray à la page 49, colonne 2, du 1^{er} fascicule de son « Histoire de France pour tous », édition de 1900.

L'historien, il est vrai, n'est point astreint à descendre dans l'analyse des documents qui surgissent sous ses pas, documents que seuls des spécialistes ont reçu mandat d'expliquer.

Nous citerons pour mémoire l'annotation inscrite à la page 18 « de l'Introduction sur les origines de la langue française (histoire de la langue française publiée sous la direction de L. Petit de Julleville », où nous lisons « un essai d'interprétation » formulé par un savant anglais, Stokes, (*Willey Stokes, CELTIC DECLENSION. Phylological Society-London-1885*).

Ce philologue veut bien nous instruire que « Martialis, (fils) de Damotalos « a donné (ou consacré) cette stèle (?) pour Ucuëtis » il ajoute « le sens de la suite n'est pas assuré » (heureusement pour l'histoire).

Avouons ne voir dans cette légende que la fantaisie d'un philologue, qui avait été tourmenté par le besoin de se distraire.

Devant cet étrange silence, peut-on noter une sorte d'adhésion tacite et comme un système de la part des savants, qui se sont créés dans cette nature de recherches une spécialité toujours couronnée de succès, ou bien faut-il croire qu'ils n'ont soupçonné ni la valeur de cette page épigraphique, ni démêlé les formes d'un idiome parfaitement connu ?

En vérité, ces « lignes que jusqu'à présent personne n'a pu comprendre » sont composées de mots, NETTEMENT LATINS.

Comment demeurer dans l'incertitude à la lecture d'un texte commençant par ces trois vocables de pure latinité :

« *Martialis, damno tali,*

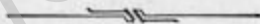
« O guerrier, par un tel désastre

et se terminant par ces deux autres termes du même idiome :

« *in Alisia*

« dans Alise ou Alesia ».

Certes, dans le laconisme de cette inscription, dans la barbarie de sa langue, on ne rencontre pas les qualités de souplesse, de délicatesse, les ressources de la langue mélodique que nous sommes habitués à admirer chez les auteurs classiques ; ici, par une ironie de la destinée, par une déconcertante antithèse, cette inscription latine est UN DOCUMENT GAULOIS, la première page épigraphique de nos annales,



III

*Le Siège d'Alesia dans les Commentaires de César
et l'inscription celtique (?) d'Alise-Sainte-Reine.
Son texte rétabli. Sa traduction.
Sincérité du récit de César.*

Par l'enchaînement logique de notre étude, il importait de rechercher la nature du rapport historique entre la présence des mots « *in Alisia* », relevés dans le texte épigraphique, et la description des événements advenus pendant le siège d'Alesia, relatés par César dans ses Commentaires.

Ce rapport est si intime, si complet, que le récit de César dissipe l'obscurité du document GAULOIS, qui, malgré son origine toute latine, ne nous apparaîtrait plus que comme une légende compliquée, sans intérêt, sans valeur.

Il n'échappera pas à l'esprit de l'observateur que les deux relations sont si profondément liées, qu'il s'en dégage une unité de récit.

.....

César (livre VII, chapitre LXIX, Guerre des Gaules), après le détail topographique de la position d'Alise « située au sommet d'une colline et dans une « position si favorable qu'elle ne paraissait pas pouvoir être prise autrement « que par un siège en règle (*Ipsum erat oppidum Alesia in colle summo, admodum edito loco, ut, nisi obsidione, expugnari non posse videretur* » ; après

le tableau de la formation de son camp « qui s'étendait sur une circonférence
« de onze mille pas flanquée de vingt-trois redoutes, gardées par des sentinel-
« les et de forts détachements » « *circuitus XI millium passuum tenebat ibique*
« *castella XXIII facta ; hæc eadem noctu excubitoribus ac firmis præsiidiis*
« *tenebantur.* »

César aborde (chapitre LXX) la narration de l'échec subi par la cavalerie gauloise, dans une de ses sorties, le carnage des hommes et des chevaux et la fuite précipitée des survivants vers la ville, dont les portes avaient été fermées sur l'ordre de Vercingétorix » *fit magna cædes ; nonnulli relictis equis, fossam*
« *transire et maceriam transcendere conantur... Non minus, qui intra muni-*
« *tiones erant, Galli perturbantur... Vercingetorix jubet portas claudi, ne*
« *castra nudentur.* »

Mais Vercingétorix, avant que les Romains aient terminé leurs lignes d'investissement, prit le parti de renvoyer pendant la nuit toute sa cavalerie. Il ordonna aux hommes qui la composaient de se rendre chacun dans sa cité et d'envoyer au secours d'Alesia tous les citoyens en état de porter les armes.
« Il leur montre que s'ils ne déploient pas le plus grand zèle, quatre-vingt-
« un mille hommes d'élite périront avec lui ; tout compté, il n'y a de vivres
« que juste pour trente jours. » « *Quodsi indiligentiores fuerint, milla hominum*
« *delecta LXXX una secum interitura demonstrat ; ratione inita, exigue esse*
« *dierum XXX frumentum.* »

.

Pendant ce temps, les Romains ne cessaient pas leurs immenses travaux ; ils pressaient les assiégés, » ils fortifiaient leurs lignes à l'extérieur pour repous-
« ser l'armée de secours ; et les défenseurs d'Alesia, dans l'ignorance la plus
« profonde de ce qui se passait au dehors, souffraient à la fois *des atteintes de*
« *la faim et de celles du désespoir.*

« Le jour, fixé pour l'arrivée de l'armée de secours, était passé, les vivres
« épuisés et, ne sachant pas ce qui se passait chez les Eduens, les assiégés,

« bloqués dans Alise, rassemblèrent *un Conseil* et délibérèrent pour savoir
« comment ils se tireraient d'affaire.

« Les avis furent partagés ; les uns voulaient se rendre, les autres propo-
« saient de faire une sortie, tandis qu'il leur restait encore assez de forces « *ac*
« *variis dictis sententiis, quarum pars deditionem, pars, dum vires suppe-*
« *terent, eruptionem censebant* ».

Et César reprend : « de tout ce qui fut dit, on ne doit pas passer sous silence,
« à cause de sa cruauté odieuse et sans précédents, le discours de Critognat,
« né chez les Arvernes et qui jouissait d'un grand crédit... « non proetereunda
« *oratio Critognati videtur, propter ejus singularem ac nefariam crudelita-*
« *tem ; hic summo in Avernis ortus loco, et magnæ habitus auctoritatis.*

Et César cite, en son entier, l'adjuration de Critognat, qu'il taxe de cruelle
et d'inédite ; nous en reproduisons les propositions les plus énergiques : « Je
« ne parlerai pas, dit Critognat, de ceux qui donnent le nom de *capitulation* à
« la plus honteuse servitude. Je n'ai affaire qu'à ceux qui approuvent la sortie
« *cum iis mihi res sit qui eruptionem probant* ; c'est montrer la faiblesse et
« non la force de son âme que de ne pouvoir supporter quelques jours de di-
« sette... mais avant de prendre une résolution, regardons la Gaule tout entière
« que nous avons appelée à notre secours... Par votre folie, votre imprudence
« ou votre lâcheté ne perdez pas la Gaule tout entière ; — les précautions de
« l'ennemi nous sont garants de l'approche de l'armée de secours ; c'est elle
« qui effraie les Romains et leur fait passer jour et nuit au travail — voulez-
« vous mon avis, imitons nos ancêtres dans une guerre aussi terrible — ils se
« sont nourris des corps de ceux qu'ils jugeaient inutiles à la défense — et ils
« n'ont pas capitulé *vitam toleraverunt neque se hostibus tradiderunt.* » « Et
« ils ne se rendirent pas. Nous n'aurions pas cet exemple, que j'estimerai
« glorieux pour nous de le commencer et de le transmettre à nos descendants. »
Pendant ce temps, « Commius et les autres chefs arrivent avec toutes leurs
« troupes devant Alise. »

.....

Or le texte latin de l'inscription gauloise, découverte à Alise-Sainte-Reine, n'est autre que le discours même, prononcé par l'Arverne Critognat dans ce conseil de guerre où des projets de capitulation furent agités. Mais que l'on ne s'y méprenne point, ce texte restitué ne ressemble en rien au style et à la langue de César dont les commentateurs ont pu écrire « nul, en effet, plus que lui ne possède à un haut degré la science du vocabulaire, le sens étymologique et primitif du mot, l'arrangement du verbe, la liaison et la construction des phrases, enfin ce qui constitue la phrase ; de là l'incomparable netteté de sa pensée. »

Dans la pensée de l'inscription, dégagée des artifices oratoires, des réminiscences historiques, des propositions empreintes d'une cruauté inouïe, ornements qui sont l'œuvre personnelle de César, on sent courir une énergie, un souffle patriotique, un esprit de sacrifice qui, malgré le laconisme de la page épigraphique et la barbarie de l'idiome employé, restent à la hauteur de la résolution adoptée.

Des subtilités de langage, inconnues d'ailleurs des Gaulois qui n'avaient pas les moyens d'écrire correctement une langue qu'ils ignoraient, eussent été indignes de la décision prise ; mais la vulgarité des vocables n'exclut point la précision de la pensée et le caractère impératif des exigences de la situation désespérée contre laquelle luttèrent vainement les assiégés.

.....

Reste, en présence de ces faits, l'objection soulevée contre l'usage du latin exprimé dans un document nettement gaulois, objection bientôt dissipée à la clarté des enseignements de l'histoire.

Les Gaulois ne possédaient pas de langage écrit ; leurs traditions se transmettaient oralement d'âge en âge ; les mœurs, la religion, l'éducation, s'opposaient à la connaissance des signes pour représenter la parole ; ils ne nous ont rien laissé pour nous rappeler la mémoire de leurs actions ou le témoignage de leurs pensées. Le Druidisme leur défendait de consacrer leurs souvenirs par l'écriture ; *les Gaulois n'ont donc rien écrit.*

Or, quel était le véritable objet de cette décision aboutissant à une résistance sans merci ? celui d'intimider, de décourager, d'affoler les Romains, par la perspective d'une défense sans répit jusqu'au jour de l'arrivée de l'armée de secours ?

Contre qui était dirigée cette résolution et qui avait intérêt à la connaître ? César, ses lieutenants, l'armée des assiégeants.

Or, si les Gaulois étaient illettrés, il n'en était pas de même dans l'armée de César, où ses légats, ses tribuns, ses centurions, la foule de ses scribes, étaient des Romains dont l'esprit n'était pas fermé à l'entendement d'un idiome latin défiguré, et ce dernier défi, jeté par les Gaulois à la face de leurs ennemis, était destiné à frapper César et les siens.

.....

*
*
*

A la clarté de l'exposition sommaire des événements relatés par César, la légende de l'inscription découverte à Alise-Sainte-Reine revit avec toute sa valeur historique, son cri de révolte, sa résolution d'une résistance désespérée, sublime dans son effort.

Mais Critognat, le chef Arverne, ne s'est pas égaré dans les subtilités oratoires, ni dans les mesures de cruauté que César place dans sa harangue ; c'est au contraire, sous une forme concise et claire, une adjuration, une prière à l'adresse du chef suprême des forces gauloises, à Vercingétorix ; un appel à son courage, à sa foi dans le succès, à l'impérieux devoir de lutter dans Alesia, de ne pas se laisser déprimer par le désespoir et surtout de ne pas se rendre, à l'heure même où l'arrivée de l'armée de secours, accourue à leur délivrance, est annoncée et s'approche de la place assiégée.

TEXTE DE L'INSCRIPTION

MARTIALIS
DANNO TALI IEURU
V. C. VETE
SOSTINCE, LICNON
ET IC,
GOBE DBI,
DUG. NONTIO.
V. C. VET IN,
IN ALISIA.

TEXTE A LIRE

MARTIALIS,
DAMNO TALI FERUS,
VICTORE CESARE VETE.
SUSTINETE, LIC NON.
ET HIC,
GODE TIBI,
DUX, NUNTIO.
VICTORE CESARE VETE IN
IN ALISIA.

TEXTE COMPLET

« *Martialis, damno tali ferus, Victore Cesare vete. Sustinete, lic non.
Et hic, gaude tibi, dux, Nuntio. Victore Cesare. vete in, in Alisia.* »

Texte qui, sans hésitation, se traduit ainsi : « O Guerrier (Vercingétorix) sois insensible à un tel désastre (la défaite et le carnage de la cavalerie gauloise) défends-toi contre César vainqueur. Relève ton courage, ne te rends pas. Et maintenant, ô chef suprême, réjouis-toi de la bonne nouvelle (l'approche de l'armée de secours). Contre César victorieux, défends-toi ! ici, dans Alesia. »

Et cette apostrophe colorée, vivante, au mouvement analytique bien ordonné, répondait à l'état d'âme des chefs gaulois enfermés dans Alise ; quelle haute conception de patriotisme les animait tous, exhalée dans ce langage, plus large par l'idée que par l'expression du texte, langage qui s'entend ainsi :

« *O Vercingétorix, ne te laisse pas abattre par le désastre subi par ta cavalerie. Lutte sans faiblesse contre César vainqueur. Relève tes esprits et la foi. Ne pense pas à te rendre. A ce jour, ô chef suprême, partage la joie*

« générale à la nouvelle de l'arrivée de l'armée de secours. Poursuis la lutte
« contre César Victorieux, ici, dans cette place, dans Alesia. »

Comment démêler l'irrésolution des savants en face de ce texte latin ? Si on analyse chaque terme, qu'aperçoit-on dans cette structure au mode impératif ?

Quelques déformations de mots, soit *ieuru* pour *feru* (*ferus*) terme que l'on rencontre dans quatre des inscriptions réputées celtiques, et, en particulier, dans celle trouvée à Autun conservée dans le musée archéologique de cette ville, inscription parfaitement latine, dont la courte légende, composée de quatre mots, ne soulève aucune difficulté d'interprétation (1) ; les lettres V. C. accouplées à l'impératif du verbe irrégulier *Vetare* (*veto-vetui-vetitum*), lettres répétées, réunies au même verbe, avant les mots « *in Alisia* » accentuent l'exhortation de se défendre jusqu'à la dernière ressource contre César vainqueur (*Victore Cesare*).

Lic est le temps impératif du verbe *liceo, licui, licitum, licere, être mis à prix, se vendre, se rendre, se livrer*, verbe figurant, employé au même temps, dans l'inscription d'Autun. *Gobe* est gravé à la place de *Gode* (*gaude*), impératif de *Gaudere*, se réjouir. D B I représentent la figuration exacte du datif TIBI.

Nous voyons, en effet, que le lapicide ignorant a réuni les deux caractères TI en un seul, dont il a formé la lettre D.

(1) N° 5 de la section des inscriptions celtiques, cataloguées par le Dictionnaire archéologique de la Gaule, avec cette description : « Pierre méplate, avec cadre et champ refouillé pour l'inscription, trouvée à Autun et conservée dans le musée archéologique de cette ville. » Les lettres sont d'un beau type et malgré les cassures et autres dégradations on lit avec certitude :

LICNOS. CON
TEXTOS. IEVRU.
ANVALONNACV.
CANECOSIDLON.

Soit : *Lic nos contextos, ferus, Anvalonnacu, Canecosedlon*, dont 4 mots latins et deux noms appartenant à des esclaves Eduens. C'est la prière adressée à leur maître — orgueilleux — par ses deux esclaves, qui le supplient de ne pas les séparer et de les mettre en vente réunis (*contextos*) « leur (*feru*) ô maître superbe, *lic*, mets en vente, *nos*, nous, Anvalonnacu et Canecosedlon, tes esclaves, *contextos* réunis » soit : O maître superbe, ne nous sépare pas et mets nous en vente réunis, nous tes deux esclaves Anvalonnacu et Canecoseldon ».

Ces déformations s'expliquent par la profonde méconnaissance des mots et caractères que le lapicide illettré avait eu mission de graver ; son ciseau suivait ou créait des traits fantaisistes ; mais ces altérations, déformations inhérentes à la figuration d'un langage ignoré, ne modifiaient pas la physionomie des divers vocables au point de leur enlever leur filiation latine.

Enfin *Dug* au lieu de *Dux* termine ces confusions de caractères.

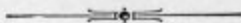
* * *

Entre la langue savante de César et l'idiome vulgaire et meurtri du scribe ou du chef éduen, renfermé dans Alisia, qui avait assumé la mission de conserver, au profit de l'histoire, de transmettre à la postérité, la sublime invocation du chef arverne, la séparation se manifeste par les expressions et non par les idées.

La libération de ce document sollicitera, nous en avons la conviction, la curiosité, attirera l'intérêt des savants, des archéologues, des historiens.

Nous avons la certitude d'avoir accru le domaine de nos archives nationales, en perçant le mystère qui enveloppait cette inscription énigmatique ; elle a conquis le droit de briller à la première place de nos titres anciens et d'orner la première page de nos histoires.

En vivifiant ce document buriné sur la pierre en l'an 52 avant notre ère, nous avons évoqué le témoignage fidèle et vécu de ceux qui assistèrent au dernier acte de la tragédie glorieuse, où sombrèrent l'indépendance et la liberté de la Gaule.



IV

La Solution d'un Problème historique.

Beaucoup de cités en France — et même dans la Suisse latine — ont revendiqué l'honneur d'avoir porté — aux temps gaulois — le nom d'Alesia et d'avoir abrité les derniers défenseurs de l'indépendance du sol contre l'envahisseur romain.

Nous pourrions citer : Alais dans le Gard, Novalaise (en Savoie), Izernore dans l'Ain, Alise-Sainte-Reine (Côte-d'Or), Alaise (Doubs).

Vers la fin du Second Empire, les fouilles, recherches, relevés topographiques, exécutés sous la direction de l'Etat-major général de l'armée, paraissaient avoir saisi la solution depuis si longtemps poursuivie, en choisissant le bourg d'Alise-Sainte-Reine, assis sur le plateau du mont Auxois et distant de 3 kilomètres de la station des Laumes, comme l'oppidum, témoin du dernier acte du drame gaulois.

Cette solution, dictée par des travaux conduits avec méthode, n'arriva pas à convaincre, ni à désarmer les partisans des cités rivales ; aucune d'elles ne voulut abdiquer sa part de gloire, ni renoncer à une célébrité si noblement conquise.

Avec le temps, ces rivalités s'apaisèrent et le débat — aujourd'hui encore — est limité à deux bourgs, l'un Alise-Sainte-Reine, dans la Côte-d'Or et l'autre,

Alaise, bâti dans l'arrondissement de Besançon (Doubs), à 19 kilomètres de Salins.

Dans son étude sur « les Gaulois, origines et croyances » (1), l'auteur, M. André Lefèvre, note, dans un tableau charmant, les tendresses de son maître, Jules Quicherat, en faveur d'Alaise, en Franche-Comté, qu'il exprime ainsi :

« Où faut-il chercher Alésia ? Chez les Eduens ? Chez les Séquanes ? Le texte de César admet les deux solutions, puisque les Romains suivaient la lisière méridionale des Lingons pour atteindre la Séquanie. Or, par un hasard tout à fait singulier, il existe deux *Alesia*, l'une dans la Côte-d'Or, *Alisia*, Alise-Sainte-Reine sur le mont Auxois, l'autre en Franche-Comté, *Alasia*, Alaise, toutes deux juchées sur un plateau d'accès difficile, toutes deux protégées par des rivières du même nom, dont les environs se rapportent plus ou moins à la description des Commentaires, où l'on retrouve de nombreux vestiges d'une action militaire et les traces d'un investissement complet.

« Mon ancien maître *Jules Quicherat* s'est prononcé pour Alaise ; avec un talent consommé, tenant d'une main les textes, de l'autre un niveau ou un mètre, il a reconstitué sur place les incidents les plus minimes du grand épisode ; il a marqué le lieu même d'où César, vêtu de la pourpre, en vue des deux, des trois armées, a dominé et dirigé la catastrophe dernière. Aujourd'hui Alaise est abandonnée ; Alise l'emporte. »

Alise-Sainte-Reine l'emporte, comme l'écrit si bien M. André Lefèvre et l'interprétation du texte épigraphique découvert en ce dernier bourg nous apporte la solution si laborieusement recherchée et clot — *sine die* — le débat.

Alise-Sainte-Reine, dans la Côte-d'Or, a pris la place de l'oppidum gaulois ; elle seule a le droit légitime de revendiquer un honneur, une célébrité, des titres de gloire, si vainement réclamés ailleurs.

(1) Les Gaulois, par André Lefèvre, (Schleicher frères, éditeurs, Paris, 1900.

Le texte épigraphique, découvert sur les ruines de son territoire, consacre son origine véritable, ses titres authentiques à la fierté et à la renommée.

Que nous dévoile ce texte ? il nous apprend que « *hic*, ici, *in Alisia*, dans *Alesia* » Vercingétorix, le chef suprême, a été adjuré de lutter — jusqu'à la ressource extrême — contre César ; c'est l'invocation émouvante de Critognat le suppliant en ces termes : « *Et hic*, et ici, *in Alisia* dans *Alesia*, *dux*, ô chef suprême, *vete* défends-toi, *Cesare Victore*; contre César Victorieux.

.

De ce jour, par la magie de ce document reconquis, un problème historique, qui a passionné tant de générations de lettrés, de savants, d'archéologues, français ou étrangers, a brisé son obscurité ; par ce dénouement logique et définitif, il prend possession du domaine de l'histoire, son dernier et inviolable asile.

CONCLUSION. — Quelques lignes — en forme de conclusion — n'apparaîtront pas inutiles.

La religion, les mœurs, les traditions avaient privé nos ancêtres — les Celtes ou les Gaulois — de la connaissance du langage écrit ; l'art de figurer leur idiome par des signes leur était interdit ; ils n'ont jamais songé — cette particularité étant historiquement fixée — que la postérité leur attribuerait des documents épigraphiques, rattachés à une branche de culture intellectuelle ignorée de leur temps.

Les Gaulois, nous l'avons déjà rappelé, n'ont jamais rien écrit.

Les inscriptions celto-grecques ou celtiques anciennes appartiennent au domaine de la langue latine, comme nous l'avons démontré par la traduction définitive des textes qu'il était permis de lire.

Continuer à propager ou à perpétuer dans les travaux didactiques — qui surgissent chaque jour — des hérésies, sans base et sans méthode dans leur vulgarisation, aboutirait à diminuer l'autorité de nos savants et à discréditer les sources de leur enseignement.

Ces hérésies historiques doivent céder la place à la vérité et, c'est le cas à l'égard de ces inscriptions réputées celtiques, de rendre enfin à leur mère, c'est-à-dire à *la langue latine*, ces documents sortis de l'ombre.

Valence, le 2 mars 1904.

